

Comité Départemental des Yvelines de Basket Ball

Mémento 2023/2024



MEMENTO OFFICIEL

SAISON 2023 – 2024



Version 1.1 du 29.12.2023

SOMMAIRE

1. ORGANISATION DU CDYBB	5
1.1 LES ELUS AU COMITE DIRECTEUR	5
1.2 LES SALARIES	5
2. CONTACTER LE COMITE DEPARTEMENTAL	6
2.1 COURRIER / EMAIL / TELEPHONE / SITE INTERNET	6
2.2 CONTACTER LES COMMISSIONS	7
2.3 CONTACTER LE PRESIDENT – LE SECRETAIRE GENERAL	7
3. INFORMATIONS GENERALES	8
3.1 PRINCIPALES EVOLUTIONS	8
3.2 CATEGORIES D'AGES POUR LA SAISON 2023/2024	9
3.3 TAILLES DES BALLONS / HAUTEUR DES PANIERS / DUREE DES RENCONTRES	9
3.4 DISPOSITIONS FINANCIERES 2022/2023	10
3.5 BAREME DES MANQUEMENTS	12
3.6 CALENDRIERS DES CHAMPIONNATS, FORMATIONS ET EVENEMENTS	13
3.7 LES LICENCES	14
3.8 CAISSE DE PEREQUATION	15
3.9 LA CHARTE DES EDUCATEURS & ENTRAINEURS DES YVELINES	16
4. LISTE DES ASSOCIATIONS AFFILIEES	17
5. LE REGLEMENT SPORTIF DES CHAMPIONNATS DES YVELINES	18
5.1 GENERALITES	18
5.2 DATE ET HORAIRE	19
5.3 FORFAIT ET DEFAULT	21
5.4 OFFICIELS	22
5.5 EMARQUE / FEUILLE DE MARQUE	23
5.6 CONDITIONS DE PARTICIPATION AUX EPREUVES SPORTIVES	23
5.7 PROCEDURES ET SITUATIONS PARTICULIERES	25
5.8 CLASSEMENT	26
6. REGLEMENTS SPORTIFS PARTICULIERS	30
6.1 PRE-REGIONAL MASCULIN	30
6.2 PRE-REGIONAL FEMININ	31
6.3 DEPARTEMENTAL MASCULIN 2	32
6.4 DEPARTEMENTAL FEMININ 2	33
6.5 DEPARTEMENTAL MASCULIN 3	34
6.6 CHAMPIONNATS U20 ET JEUNES	35

6.7	CHAMPIONNATS MINI-BASKET (U9 ET U11)	
6.8	CHAMPIONNATS U9 (MIXTE)	
6.9	COUPES DES YVELINES	

48
55
56

1. ORGANISATION DU CDYBB

1.1 LES ELUS AU COMITE DIRECTEUR

Prescilla BONSU	Membre de la commission mini basket
Mercedes SAINTRAPT	Trésorière, membre du Bureau Directeur
Christelle TEMPETTE	Présidente de la Commission Féminine
Dr. Sophie VERRET	Présidente de la Commission Médicale
Daniel BOBET	Président de la Commission Qualification
Grégory COCHIN	Président de la Commission Mini Basket
Eric DESNOUX	Président de la Commission Technique, membre du Bureau Directeur
Baptiste FALLUEL	Président de la Commission 3x3
Nicolas FRANCOIS	Membre de la commission qualification
Gilles GALCERAN	Président, membre du Bureau Directeur
Patrick GALCERAN	Vice-Président, membre du Bureau Directeur
Jimmy ISIDORE	Membre de la commission 3X3
Francis KOCH	Président de la Commission Salles & Terrains
Cédric LONGO	Vice-président de la commission 3X3
Valdemar LOPES	Président de la Commission des Compétitions, membre du Bureau Directeur
David RASSAT	Membre de la commission compétitions
Michel SAINTRAPT	Secrétaire Général, membre du Bureau Directeur

1.2 LES SALARIES

Arnauld SEYS	Conseiller Territorial – Détection, Formation
Sylvy HAUFF	Chargée de communication, secrétariat général

2. CONTACTER LE COMITE DEPARTEMENTAL

2.1 COURRIER / EMAIL / TELEPHONE / SITE INTERNET

Il est préférable de contacter le Comité par email, directement vers la commission concernée (cf. §2.2).

Si vous désirez contacter le Président ou le Secrétaire Général, n'hésitez pas à demander un rendez-vous.

Pour contacter par courrier le Comité ou une commission, veuillez utiliser l'adresse suivante :

COMITE DES YVELINES DE BASKET-BALL
6, rue Jean Pierre Timbaud, Bâtiment A1 Sud
78180 MONTIGNY LE BRETONNEUX

Par Email : contact@basketyvelines.com

Horaires d'ouverture :

Lundi	Sur rendez-vous
Mardi	De 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30
Jeudi	De 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30
Vendredi	Sur rendez-vous

Pour vous informer, le site internet <http://www.basketyvelines.com> est à votre disposition. Vous y trouverez :

- Des informations régulièrement mises à jour (plusieurs fois par semaine) :
 - La description de l'organisation et du fonctionnement du Comité des Yvelines de Basket Ball,
 - La description de toutes les commissions (composition, rôles, contact, ...),
 - La présentation des manifestations organisées par le Comité (championnats, coupes, évènements, ...),
 - La présentation des nouvelles pratiques promues par le Comité (JAP, académie de basket, Basket loisir, 3×3, ...),
 - Un agenda complet des évènements du basket dans les Yvelines.
- Des services (pour les clubs et les licenciés) :
 - La mise à disposition des formulaires de chaque commission,
 - Des documents et guides pour les dirigeants des clubs.

2.2 CONTACTER LES COMMISSIONS

Vous pouvez contacter les commissions directement par email :

- commission.competitions@basketyvelines.com
- commission.3x3@basketyvelines.com
- commission.minibasket@basketyvelines.com
- commission.officiels@basketyvelines.com
- commission.technique@basketyvelines.com
- commission.equipements@basketyvelines.com
- commission.qualification@basketyvelines.com
- commission.medicale@basketyvelines.com
- commission.feminine@basketyvelines.com
- repartiteur.officiels@basketyvelines.com (répartitrice des officiels du Comité)

2.3 CONTACTER LE PRESIDENT – LE SECRETAIRE GENERAL

Gilles GALCERAN, Président, gilles.galceran@basketyvelines.com ou sur rendez-vous

Michel SAINTRAPT, Secrétaire Général : mardi et jeudi entre 11h00 et 16h00 hors pause déjeuner, secretairegeneral@basketyvelines.com ou sur rendez-vous.



3. INFORMATIONS GENERALES

3.1 PRINCIPALES EVOLUTIONS

3.1.1 Version 1

Informations générales et dispositions financières (§3.4)

Barème des manquements (§3.5)

Calendriers (§3.6)

3.1.2 Version 1.1

Handicaps de la Coupe Bisson U20 (§6.9.2)

3.2 CATEGORIES D'AGES POUR LA SAISON 2023/2024

CATEGORIE D'AGE	AGE	ANNEE DE NAISSANCE
U7 à U1	6 ans et avant	2017 et après
U9 - U8	7 et 8 ans	2015 et 2016
U11 - U10	9 et 10 ans	2013 et 2014
U13 - U12	11 et 12 ans	2011 et 2012
U15 - U14	13 et 14 ans	2009 et 2010
U17 - U16	15 - 16 ans	2007 et 2008
U18F - U17F - U16F	15 - 16 et 17 ans	2006, 2007 et 2008
U20 - U19 - U18M	17 - 18 et 19 ans	2004, 2005 et 2006
SENIORS	20 à 35 ans	2003 à 1988
ANCIENS	36 ans et au-dessus	1987 et avant

Nota : les âges s'apprécient au 1^{er} janvier de la saison en cours (1^{er} janvier 2024)

3.3 TAILLES DES BALLONS / HAUTEUR DES PANIERS / DUREE DES RENCONTRES

CHAMP.	BALLONS		PANIERS	DUREE DES RENCONTRES	MI TEMPS	Prolongation
	Masc.	Fém.				
U7	T3 ou T5		-	-		sans
U9	T5		2,60 m	8 x 3 min	1 min	sans
U11	T5		2,60 m	8 x 4 min	1 min	sans
U13	T6		3,05 m	4 x 8 min *	4 min	3' **
U15	T7	T6	3,05 m	4 x 9 min *	4 min	4' **
U17/U18	T7	T6	3,05 m	4 x 10 min	5 min	5' **
U20	T7	T6	3,05 m	4 x 10 min	5 min	5'
SENIORS	T7	T6	3,05 m	4 x 10 min	10 min	5'

** : 4 x 10 min en championnat régional et en championnat de France*

*** : applicable pour la phase de championnat et uniquement la division de plus haut niveau*

3.4 DISPOSITIONS FINANCIERES 2022/2023

3.4.1 Affiliation / Réaffiliation

L'affiliation est due à la Fédération Française avec en plus une contribution à la Ligue Ile de France. Aucune part n'est prise par le Comité des Yvelines.

Groupement de moins de 50 licenciés	285.00 €
Groupement de moins de 100 licenciés	375,00 €
Groupement de plus de 100 licenciés	475,00 €
Nouvelle Association	150,00 €

3.4.2 Licences (hors assurance)

Dirigeants - Techniciens - Officiels	24,00 €
Loisirs	47,00 €
Seniors - U20 - U19	61,50 €
U18 - U17 - U16	56,00 €
U12 – U15	41,00 €
U11 à U6	31,50 €
U5 à U1 club non labellisé micro-basket	31.50 €
U5 à U1 club labellisé Micro-Basket	6,00 €

3.4.3 Mutations, Prêts, AST (hors licence, hors assurance)

Mutation Dirigeants - Techniciens - Officiels	60,00 €
Mutation Seniors - U20 - U14	60,00 €
Prêt U20 - U16	76,00 €
Prêt U15 - U14	38,00 €
AST Seniors - U16	24,00 €
AST U15 - U14	15,00 €

3.4.4 Assurances

Responsabilité civile	A (optionnelle)	B (optionnelle)	C (optionnelle)
0.26 €	2,17 €	6,27 €	A ou B + 0,36 €

3.4.5 Engagements d'équipe en coupes et championnats départementaux

Pré-Régional Masculin	200,00 €
Départemental Masculin 2, Départemental Masculin 3	170,00 €
Pré-Régional Féminin	150,00 €
Départemental Féminin 2	110,00 €
Coupes des Yvelines Seniors M / F et U20	
Gratuit	
U20 Masculins	120,00 €
U20 Féminines	110,00 €
U17, U15, U13, U11 Masculins	70,00 €
U18, U15, U13, U11 Féminines	50,00 €
U9 confirmés (à partir d'octobre)	40,00 €
U9 débutants (à partir de janvier)	28,00 €
Tournoi qualificatif région U20, U17, U15, U13	
150,00 €	
Tournois préparatoires de début de saison	
30,00 €	

A ces montants sont ajoutés pour les équipes Seniors et pour la première équipe de chaque catégorie jeune évoluant en championnat départemental :

- au titre du « fond de développement de l'arbitrage » : 15 € pour les seniors et 10€ pour les autres catégories
- au titre du « droit à la formation des arbitres » : 40 € pour les Seniors, 30 € pour les U18 et U20, 20€ pour les U15, 10€ pour les U13 et 0€ pour les U11 et U9.

3.4.6 Indemnisation des officiels pour les rencontres départementales

Rencontre 5x5 Senior et U20, Arbitres et OTM	30 € + 0,40 € / Km
Rencontre 5x5 Jeune U17 à U9, Arbitres et OTM	26 € + 0,40 € / Km
Plateau 3x3 ½ journée à la charge des clubs	50 €
Plateau 3x3 1 journée à la charge des clubs	80 €

3.4.7 Inscription aux formations départementales

Entraîneur - Brevet Fédéral (Mini, Jeunes, Adultes)	160,00 €
Entraîneur – Diplôme d'Entraîneur Territorial Basket (CS1 et CS3)	450,00 € *
Arbitre - Formation Départemental	0,00 €
Arbitre - Perfectionnement	0,00 €

* : une subvention de 260€ est octroyée pour les candidats licenciés et entraînant dans un club du département. Le coût restant à charge du club est dans ce cas de 190 €.

3.4.8 Réclamation

Dépôt de réclamation	100 €
----------------------	-------

3.5 BAREME DES MANQUEMENTS

Non transmission de la liste des brûlés ou de personnalisation avant la date phase de brassage et le début du championnat (frais administratif)	40 €
Dérogation d'horaire inférieur à 15 jours pour les rencontres avec designation d'officiels manquement au club qui en fait la demande sur FBI	200 €
Dérogation d'horaire de moins de 48H Adulte	150 €
Dérogation d'horaire de moins de 48H Jeunes	20 €
Non transmission de la feuilles de marque ou de l'emarké dans les deux (2) jours ouvrés (frais administratif par rencontre)	40 €
Forfait simple seniors avec désignation d'officiels	150 €
Forfait Général jeunes et U20	50 €
Forfait Général Seniors DF2, DM3	100 €
Forfait Général Tournoi qualificatif Région (inférieur à 15 jours avant la date du TQR)	150 €
Forfait Général Seniors (PRM, PRF,DM2)	400 €
Forfait en poule finale de classement	200 €
Forfait simple Coupe des Yvelines	100 €
Réclamation non confirmée	100 €
Échéance non respectée concernant la caisse de péréquation (PRM, PRF) Par quinzaine de retard	20 €
Pénalité pour entraineur non diplômé ou en formation 1 ^{ère} Division de U11 à U20	160 €

3.7 LES LICENCES

Le détail des informations sur les licences peut être trouvé dans l'annuaire officiel de la Fédération Française de basket Ball – Titre IV des règlements généraux, article 401 à 447.

http://www.ffbb.com/sites/default/files/annuaire_complet_ffbb_2.pdf

Nota : Toute personne se présentant à une formation qualifiante du comité des Yvelines de Basket Ball, doit présenter une licence fédérale de l'année en cours, avec un certificat médical de « non contre-indication » à l'exercice du basket valide (si la licence est non joueur). Sont concernés : les formations Entraîneur et les formations Arbitre Départemental.

3.7.1 Le surclassement

Tout licencié dans les catégories jeunes peut, en fonction de ses aptitudes physiques et techniques faire une demande de surclassement pour évoluer en catégorie d'âge supérieure. Selon la catégorie dans laquelle le licencié demande à jouer et le niveau de pratique, le médecin examinateur est un médecin de famille, un médecin agréé ou le médecin régional.

Le tableau de surclassement est disponible à l'article 9 du règlement médical de la FFBB : http://www.ffbb.com/sites/default/files/reglement_medical_vfin_2.pdf

Liste des médecins départementaux agréés par la FFBB

Dr RESTOUT Philippe 4, place M. Berteaux 78400 Chatou Tél : 01 39 52 28 93	Dr PANEL Jean Centre de Médecine Sportive, Cour de la Piscine, rue L. Lagrange 78190 Trappes Tél : 01 30 62 39 83
Dr CERUTTI 16, place de l'Europe 78120 Rambouillet Tél : 01 34 85 65 66	Dr MARTIN Bernard 25, av Pierre Curie 78210 St Cyr l'Ecole Tél : 01 30 45 45 25
Dr LOCHON Gérard 29, Bd Victor Hugo 78300 Poissy Tél : 01 39 05 28 28	Dr DUSSEIN 19, rue de Villiers 78300 POISSY Tél : 01 39 65 16 38
Dr OECHSLI Christian 24, rue de la Montjoie 78750 Mareil-Marly Tél : 01 39 16 58 33	Dr CHAHUNEAU Julien CH POISSY, 10 rue du Champs Gaillard 78300 POISSY Tél : 01 39 27 40 50

3.8 CAISSE DE PEREQUATION

3.8.1 Préambule

Une caisse de péréquation, relative au règlement des frais d'arbitrage pour les compétitions PRM, PRF est constituée et gérée par le Comité Départemental.

Un forfait annuel de frais d'arbitrage sera versé par les clubs selon la catégorie de leurs équipes disputant ces championnats. Le Comité Départemental reversera aux arbitres les frais des rencontres pour lesquelles ils auront officié, après désignation par le Répartiteur de la commission des officiels.

Le forfait annuel comprend les frais kilométriques moyens et les indemnités de rencontres.

Le montant du forfait correspond à l'indemnisation des arbitres pour toutes les rencontres des championnats cités ci-dessus. Il ne prend pas en compte l'indemnisation pour les rencontres de Coupe des Yvelines.

3.8.2 Règlement

3.8.2.1 Article 1 : Détermination du forfait annuel

Le montant du forfait annuel est déterminé par catégorie de championnat en tenant compte du nombre d'équipes et du nombre de rencontres à jouer, du déplacement kilométrique moyen, du prix d'indemnisation du kilomètre et de l'indemnité de rencontre. Il peut être réévalué chaque saison en fonction de ces critères et du montant de la saison sportive précédente.

3.8.2.2 Article 2 : Versement et montant du forfait annuel

Chaque saison sportive, les clubs seront informés du forfait annuel fixé pour chacune de leurs équipes évoluant dans les championnats concernés.

Pour toutes les compétitions ce forfait sera versé en 3 fois sur un appel de fonds du Trésorier du Comité Départemental ou par délégation du responsable de la caisse péréquation de la commission des officiels selon les modalités suivantes :

Division	Montant Global	A Payer au		
		15 septembre	1 ^{er} décembre	15 février
PRM	1380 €	460 €	460 €	460 €
PRF	960 €	320 €	320 €	320 €

3.8.2.3 Article 3 : Pénalité financière en cas de non-paiement

Tout retard dans le paiement des provisions entraînera une pénalité financière définie chaque année par le Comité Directeur (cf. §3.5).

3.8.2.4 Article 4 : Bilan annuel

Un bilan annuel sera établi et fourni à chaque groupement sportif par championnat au plus tard lors de l'Assemblée Générale annuelle du Comité Départemental.

3.8.2.5 Article 5 : Comptes en fin de saison / solde

En fin de saison sportive, la caisse de péréquation calculera le montant exact des frais d'arbitrage de chaque championnat concerné pour la saison écoulée. Cette somme permettra de fixer le montant du solde. Le montant général des frais par championnat permettra de fixer le montant du forfait annuel pour la saison suivante.

3.8.2.6 Article 6 : Indemnisation des arbitres

Les arbitres seront indemnisés par le Comité Départemental sous forme de virement bancaire.

Les arbitres devront fournir avec leur fiche de renseignements un **relevé d'identité bancaire**. Les virements seront effectués lors des vacances scolaires, après contrôles par le responsable de la caisse de péréquation au sein de la commission des officiels de la présence de l'arbitre à la rencontre à l'aide des feuilles de marque. Le montant de ces virements est fixé en fonction des rencontres sur lesquelles les arbitres ont officié durant la période écoulée.

3.8.2.7 Article 7 : Forfait simple

En cas de forfait d'une équipe déclarée le jour de la rencontre, le montant de l'indemnité sera prélevé sur le montant forfaitaire du championnat concerné dont dépend l'équipe en cause. Toutefois, la pénalité due pour cause de forfait sera recouvrée directement par le Comité Départemental auprès du club forfait.

3.8.2.8 Article 8 : Forfait général

En cas de forfait général d'une équipe, le montant versé au titre de la caisse de péréquation sera restitué au club, déduction faite du prorata des indemnités d'arbitrages correspondant aux rencontres de championnat qui se seront déroulées lors de la déclaration du forfait général. La pénalité due pour cause de forfait général sera recouvrée directement par le Comité Départemental auprès du club concerné.

3.8.2.9 Article 9 : Cas non prévus

Tous les cas non prévus dans le présent règlement seront tranchés par le Bureau du Comité Départemental après étude par la caisse de péréquation.

3.9 LA CHARTE DES EDUCATEURS & ENTRAINEURS DES YVELINES

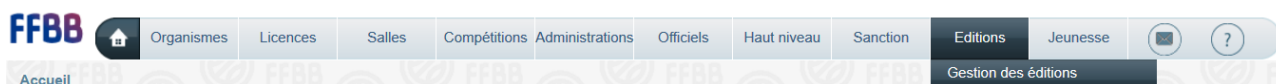
La charte est disponible sur le site internet du Comité : [LE COIN DU COACH \(basketyvelines.com\)](http://www.basketyvelines.com)

4. LISTE DES ASSOCIATIONS AFFILIEES

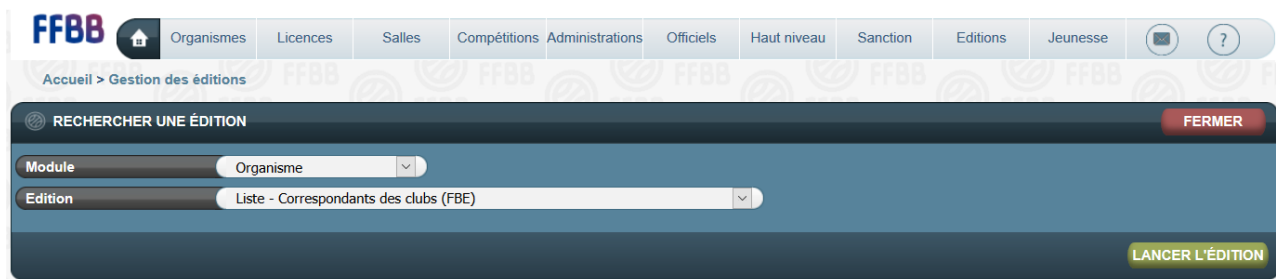
La liste des associations affiliées est accessible sur le site de la Fédération Française de Basket Ball.

1/ Pour cela vous devez vous connecter sur FBI (<https://extranet.ffbb.com/fbi/connexion.do>) avec vos identifiants club. Si vous ne les connaissez pas, vous pouvez vous adresser au Comité.

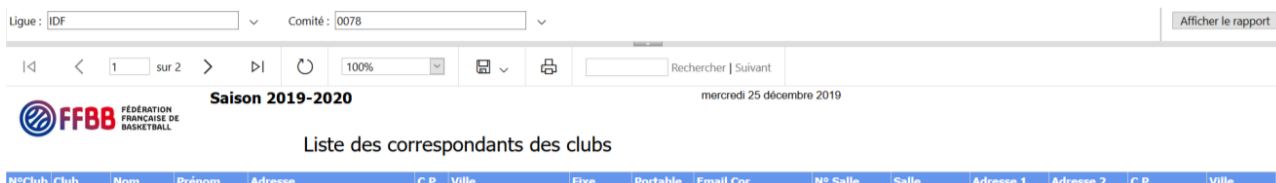
2/ Une fois connecté, choisissez dans le menu « Editions » : « Gestion des éditions »



3/ Sélectionnez le module « Organisme » puis l'édition « Liste – Correspondants des clubs (FBE) » ou « Liste – Présidents des clubs (FBE) » et lancez l'édition (bouton vert)



4/ Enfin, choisissez La ligue « IDF » et le comité « 0078 », puis cliquez sur le bouton « Afficher le rapport »



5/ En cliquant sur l'icône « disquette » vous pourrez extraire la liste au format souhaité (Word, Excel, PDF, ...)